



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Marie-Thérèse FORESTIER, Corine GILLES, Sylvie MOREAU, Nicole POMPEIGNE et Annie VADENNE, et Messieurs Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Michel QUENARDEL Monsieur Philippe PAYARD (arrivé à 21h15) formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Madeleine FRANCHINA (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE), Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT, arrivé à 21h15), Madame Karine RAGU et Monsieur Claude de GANAY

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2017.

DELIBERATION N° 2017-25

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des décisions suivantes :

Décision n°2017-7 du 1^{er} mars 2017 : contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la transformation de deux garages et un abri bus en locaux commerciaux avec Claude FERRARI, architecte pour la somme de 23 920.00 € HT,

Décision n°2017-8 du 9 mars 2017 : conclusion d'un bail sous seing privé entre la commune et Monsieur et Madame KOSZOWSKI Laurent pour la boulangerie MAEVAN,

Décision n°2017-9 du 9 mars 2017: contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace partagé rue du Val et rue des Sablons – tranche 2 avec INCA pour la somme de 34 320.00 € HT.

DELIBERATION N° 2017-26

Budget de la commune – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2016

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil municipal adopte le compte de gestion de la commune.

DELIBERATION N° 2017-27

Budget de la commune – Adoption du compte administratif de l'exercice 2016

Monsieur Philippe THIERRY, rapporteur de la Commission Communale des Finances, présente à l'assemblée les résultats budgétaires du budget communal pour l'exercice 2016 qui sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES 2016			
Prévisions budgétaires totales	8 939 297.82	5 700 220.15	14 639 517.97
Recettes nettes	5 720 679.52	5 003 234.79	10 723 914.31
DEPENSES 2016			
Autorisations budgétaires totales	8 939 297.82	5 700 220.15	14 639 517.97
Dépenses Nettes	5 342 234.96	5 019 156.49	10 361 391.45
SOLDE D'EXECUTION 2016			
Excédent	378 444.56		362 522.86
Déficit		15 921.70	
RESULTAT REPORTE 2015			
Excédent	3 352 451.55	894 732.40	4 247 183.95
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			
Excédent	3 730 896.11	878 810.70	4 609 706.81
Déficit			

DELIBERATION N° 2017-28

Budget de la commune – Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 878 810.70 € à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement et le résultat d'investissement excédentaire de 3 730 896.11 € à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) de la section d'investissement.

DELIBERATION N° 2017-29Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement
Adoption du compte de gestion de l'exercice 2016

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

DELIBERATION N° 2017-30Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Adoption du compte administratif de l'exercice 2016

Monsieur Philippe THIERRY, rapporteur de la commission communale des finances, expose à l'assemblée les résultats du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, lesquels sont les suivants pour l'exercice 2016 :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES 2016			
Prévisions budgétaires totales	293 990.09	428 345.28	722 335.37
Recettes nettes	122 068.91	313 807.83	435 876.74
DEPENSES 2016			
Autorisations budgétaires totales	293 990.09	428 345.28	722 335.37
Dépenses Nettes	26 211.59	308 251.56	334 463.15

SOLDE D'EXECUTION 2016			
Excédent	95 857.32	5 556.27	101 413.59
Déficit			
RESULTAT REPORTE 2015			
Excédent	170 690.09	156 345.28	327 035.37
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			
Excédent	266 547.41	161 901.55	428 448.96
Déficit			

DELIBERATION N° 2017-31

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation de 161 901.55 € à l'article 002 (excédent d'exploitation reporté) et le résultat d'investissement excédentaire de 266 547.41 € à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) de la section d'investissement.

DELIBERATION N° 2017-32

Taux des impositions locales de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impositions locales pour l'exercice 2016 et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation 3,69
- foncier bâti 9,45
- foncier non bâti 23,35

- DELIBERATION N° 2017-33

- Budget communal- Adoption du budget primitif de l'exercice 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 707 310.70€	5 707 310.70 €
Section d'investissement	6 365 276.61€	6 365 276.61 €

DELIBERATION N° 2017-34

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Adoption du budget primitif de l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du service annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	327 100.00 €	327 100.00 €
Section d'investissement	357 347.41 €	357 347.41 €

DELIBERATION N° 2017-35

Subventions 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des subventions de fonctionnement en faveur des associations 2017.

	MONTANT en €
AGRA SPA (Refuge animalier de Chilleurs)	424.08
ACTI'GYM	2 000
ADAPEI	450
AMICALE PETANQUE OUZOUEUR DAMPIERRE	500
AMICALE D'ANIMATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DE GIEN	600
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISES	300
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	560
AMICALE DES SUPPORTERS DE L'USD	700
ASCO	600
ASDO	1 500
AIPE DU COLLEGE DES BORDES	30
ASSO SPORTIVE COLLEGE DES BORDES	300
CFA POLYVALENT MARZY	100
CLUB COMPETITION PISCICULTURE VAL DE LOIRE	180
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000
DAMPIERRE EN BURLY PLONGEE	400
DAMPIERRE LOISIRS	4 800
FAMILLES RURALES DAMPIERRE (garderie)	30 000
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES BORDES	200
FREE BIKE DAMPIERROIS	2 000
LA CARPE DE LOIRE	200
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100
LES AMIS DE LA CHORALE D'OUZOUEUR	200
LES AMIS PECHEURS	180
LES PEP 45 (IME)	450
MFR de Gien	150
MFR de Ste Geneviève des Bois	300
NEVOY SPORT SECTION CYCLISME	150
OUZOUEUR SUR LOIRE HAND BALL	1 500
PAROLE DE BB	300
SAMOURAI KARATE SHOTOKAN	1 500
SECOURS SOLIDARITE DU GIENNOIS	500
SOCIETE DE PECHE	2 500
U.S.D.	29 000
USEP	500
ASSO DES FAMILLES ET AMIS DES ANCIENS DU MAQUIS DE LORRIS	500

LES AIGUILLES EN FOLIE	200
TOTAL	86 874.08

DELIBERATION N° 2017-36

Convention avec « Familles rurales association Dampierre-en-Burly »- Exercice 2017

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipulant que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €,

Vu que le montant de la subvention accordée à Familles Rurales Association Dampierre-en-Burly pour l'exercice 2016 s'élève à 30.000 €,

Le Conseil municipal décide de conclure une convention avec l'association Familles Rurales de Dampierre-en-Burly et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 2017-37

Convention avec l'USD - Exercice 2017

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipulant que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €,

Vu que le montant de la subvention accordée à l'USD pour l'exercice 2016 s'élève à 30 000 €,

Le Conseil Municipal décide de conclure une convention avec l'USD et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 2017-38

Réhabilitation d'un bâtiment existant – création de 9 logements avenant n° 2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 mai 2016, un marché pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant a été attribué.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 14 novembre 2016, des avenants n° 1 au lot 1, 2, 3 et 4 au marché pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant ont été conclus.

MONTANT TOTAL DU MARCHE + AVENANTS N° 1 POUR LES LOTS 1 2 3 ET 4 : 500 606.36
 € HT soit une plus-value de 8.98 %.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir la conclusion d'un avenant au marché susvisé compte tenu de :

- La non réalisation de la porte su sas du hall d'entrée (lot 4) pour un montant de – 2 490.00 € HT,

Le Cabinet L'HEUDE&L'HEUDE, Maître d'œuvre de l'opération, a en conséquence préparé un projet d'avenant à la conséquence suivante

LOT 4 – Menuiseries intérieures – Avenant n°2 :

- Moins-value de 2 490.00 € HT soit une diminution de 6.99 % (ce qui porte le nouveau montant du marché pour le lot 4 à 33 122.45 € HT)
- Le présent avenant n'a pas d'impact sur les délais.

MONTANT TOTAL DU MARCHE : 498 116.36 € HT soit une moins-value de 0.50 %.

DELIBERATION N° 2017-39

Adhésion 2017 SHOL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL), association qui œuvre pour le développement du fleurissement et l'embellissement des villes et villages de notre région.

Il précise que le montant de la cotisation pour l'exercice 2017 est de 70 €.

DELIBERATION N° 2017-40

Subvention aux associations participant au Festival d'un Jour d'un Soir

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'attribuer une subvention de 100 € à chaque association qui participe au Festival d'un jour d'un soir.

Il nécessaire de régulariser les versements non effectués en 2016 à savoir :

- Association Basket,
- Association Automne de Dampierre,
- SAFAREI,
- Les amis pêcheurs,
- Free Bike,
- Croix Rouge,
- Amicale sapeurs-pompiers,
- ADEDS 45,
- Actygygym,
- Famille rurale,
- Dampierre en bleu,
- Twirling Baton

Pour la manifestation 2017 il sera également versé la somme de 100 € à chaque association présente le 24 juin 2017 au vu d'un listing établi par la mairie à l'issue du festival.

DELIBERATION N° 2017-41

Prise en charge des frais de transport scolaire – Année scolaire 2017-2018

Arrivée de Monsieur Philippe PAYARD à 21h15

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer aux frais de transport scolaire des collégiens et des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 25 € pour les frais de dossier pour chaque enfant, étant précisé qu'au-delà de deux enfants, les frais de dossier sont gratuits.

DELIBERATION N° 2017-42

Vente pavillon rue d'En Bas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la vente d'un pavillon situé 12 rue d'en Bas pour un montant de 70 000 €, cadastrées AB 71,

QUESTIONS DIVERSES

Suspension de séance à 21h18- Réouverture de séance à 20h20.

Monsieur Michel QUENARDEL prend la parole pour signaler un problème de circulation rue de Corcambon.

Monsieur le Maire répond que les usagers ne respectent pas les panneaux de signalisation, le problème rencontré sera le même si on change le stationnement ou l'emplacement des chicanes, donc on laisse la réglementation de circulation en l'état.

Madame Annie VADENNE informe le conseil d'un problème de non respect du stop au niveau de la piscine,

Monsieur le Maire répond qu'il sera peut-être envisagé, après les travaux de la piscine, la réalisation, après étude, d'un rond point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h28.

Le Maire,
Serge MERCADIE.

